

SECURITÉ : Posons-nous les bonnes questions



QUELLE EST LA TECHNOLOGIE EMPLOYÉE POUR RÉCUPÉRER LES FLUX BANCAIRES ?

Aujourd'hui, il n'y a pas de technologie normalisée dans le milieu bancaire, qui permet de communiquer les informations d'un compte bancaire (opération bancaire, libellé...) auprès de partenaires extérieurs. Ainsi nos partenaires (Budgea et Bankin') ont mis au point une technologie d'extraction de contenu appelée " Scraping ". Cela consiste à parcourir la page Web de la banque afin de rechercher les informations souhaitées et de les transformer pour permettre une utilisation dans un autre environnement.



TECHNIQUEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

Un robot de nos partenaires se connecte au site de la banque avec les informations de connexion que l'utilisateur lui a communiquées. Il va parcourir la page de la même manière qu'un humain le ferait. Il va traiter et classer l'ensemble des informations reçues et les injecter dans la plateforme " Mon Expert en Gestion ".



QUE RÉCUPÈRE-T-ON ?

Nous récupérons l'ensemble des informations accessibles avec les identifiants que vous avez renseignés chez nos partenaires (numéro de compte, transactions, etc.).



L'UTILISATEUR PEUT-IL FAIRE DES OPÉRATIONS SUR BANQUE ?

Non ! L'accès aux flux bancaires ne permet qu'une consultation. Néanmoins, afin de rassurer le client, le cabinet peut proposer à son client de demander un identifiant spécifique auprès de sa banque, qui servira uniquement à accéder au compte de l'entreprise. Il est également préférable de demander un identifiant avec des droits limités en lecture uniquement. Cependant, tous les organismes bancaires ne proposent pas cette option. Par mesure de sécurité et de simplification, RCA conseille au cabinet de laisser le client final saisir lui-même ses identifiants bancaires sur l'application.



QUEL EST LE NIVEAU DE SÉCURITÉ DE BANQUE ET DU PORTAIL MEG ?

RCA est lié avec ses partenaires par des contrats qui incluent un haut niveau de sécurité. Ce qui implique la conformité aux standards de sécurité " PCI DSS " (Payment Card Industry Data Security Standard). Nous devons donc respecter un ensemble de directives émises par l'industrie bancaire et des cartes de paiement. Cela se traduit techniquement par l'utilisation des niveaux de chiffrement les plus élevés et par un ensemble de mesures strictes. Ce travail est régulièrement contrôlé par des audits et des tests d'intrusion effectués en interne et également par des sociétés externes à RCA.



OÙ SONT STOCKÉS LES IDENTIFIANTS ET MOTS DE PASSE DES UTILISATEURS ?

Lorsque vous connectez un compte bancaire avec la plateforme " Mon Expert en Gestion " vous devez accepter les CGU de notre partenaire. Ensuite, les identifiants que vous allez renseigner seront stockés sur les serveurs de ce partenaire. Lors de l'initialisation, les robots de RCA et de nos partenaires échangent des clefs qui permettront de retrouver les informations liées à vos comptes. RCA ne garde aucun identifiant permettant de vous authentifier auprès de la banque renseignée.

Définitions

SCRAPING

Le web scraping est une technique d'extraction de données, via un script ou un programme, dans le but de le transformer pour permettre son utilisation dans un autre contexte.



FINTECH

Terme combinant les mots Finance et technologie. Désigne une start-up qui repense les services financiers et bancaires par le biais des nouvelles technologies. Leur modèle : rendre la finance plus simple et plus accessible, en proposant des services de meilleure qualité et moins coûteux. Les Fin-tech se développent dans tous les domaines : de la gestion d'épargne au prêt pour les particuliers, en passant par le trading, le financement des entreprises ou le paiement en ligne.

Quelle différence avec les solutions traditionnelles (EBICS) ?

Un petit rappel

La récupération bancaire par EBICS (ou Electronic Banking Internet Communication Standard) est un protocole de communication sécurisé permettant l'échange de fichiers entre des clients et des établissements bancaires. Tous les éditeurs de logiciels de production comptable ont développé leur propre système de récupération des flux bancaires autour de cette technologie.



La différence

Elle se situe côté client ! Car même si cette technologie est ancienne et nécessite un processus de connexion plus contraignant, la récupération et l'affectation restent les mêmes. Par contre, le client n'a aucune visibilité sur sa trésorerie en cas de récupération par EBICS. Elle aide juste le cabinet à alimenter les journaux de banque. Le module banque – et le scraping en général – donnent en plus des informations concrètes et à jour au client. C'est d'ailleurs l'argument de vente de **Bankin'** (ou d'autres acteurs) pour les particuliers : *" gérer son argent facilement, une visibilité parfaite sur vos dépenses, des alertes pour vous prévenir avant le découvert, vos dépenses catégorisées automatiquement... "*

Et cet avantage pour le client est très précieux !

Comment présenter MEG à vos clients ?

Les cabinets voient souvent Banque comme un outil de gain de productivité pour eux. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils le comparent aux solutions de récupération par EBICS. Il faut donc le présenter au client comme un outil qui a une réelle valeur ajoutée pour lui, et non un outil pensé pour le cabinet.

Voici les avantages client à gauche, et les arguments à droite :

Avantages	Arguments
Maîtriser sa trésorerie	<i>"Avec Banque vous avez une vue parfaite de votre état de trésorerie pour mieux piloter votre activité"</i>
Visualiser dans son ensemble ses flux bancaires	<i>"Visualisez l'ensemble de vos comptes bancaires sur une seule interface"</i>
Simple à mettre en place	<i>"Il vous suffit de saisir vos identifiants une première fois et Banque se synchronise quotidiennement sans action de votre part"</i>
Pointer automatiquement ses paiements clients et fournisseurs	<i>"La synchronisation quotidienne de votre relevé bancaire facilite le pointage du règlement de vos factures de ventes et d'achats"</i>
Permettre au cabinet d'être plus réactif en cas de dérapage de trésorerie et de disposer d'une comptabilité plus à jour	<i>"Nous pourrions mieux vous accompagner sur votre trésorerie en étant informé en temps réel"</i>
Faciliter le flux d'informations entre le client et le cabinet	<i>"Banque nous permettra de faciliter nos échanges sur votre trésorerie"</i>

Réglementation

La directive sur les services de paiement de l'Union Européenne (DSP2) est entrée en vigueur au 1er janvier 2017. Cette nouvelle directive va favoriser la concurrence et l'innovation en offrant un cadre législatif aux nouveaux acteurs du milieu bancaire.

Les banques obligées de fournir un accès aux informations de transactions

La directive souhaite en fait prendre en compte la multitude de nouveaux usages et de nouveaux services innovants qui ont émergé ces dernières années et qui interviennent en tant qu'intermédiaires entre la banque et le consommateur, pour la transaction ou l'agrégation bancaire. Les banques seront désormais obligées de fournir à ces prestataires un accès aux informations de transactions de leurs clients, sauf en cas de problème de sécurité avéré.

Certes, tous ces services existaient déjà et avaient accès aux données des comptes bancaires après autorisation délivrée par les clients. La directive vient officialiser le métier de ces fintech, le légitimer... Et le réguler, bien sûr.

Qu'est-ce que ça va changer ?

Les banques ne peuvent plus s'opposer à l'utilisation de leurs données

"Jusqu'ici, les banques pouvaient toujours tenter d'empêcher les start-up d'accéder à leurs données, ou bien déconseiller à leurs clients de leur donner l'autorisation, explique Joan Burkovic, de [Bankin](#)!. Désormais, elles n'en auront plus le droit."

Consultez la page dédiée à la sécurité sur le site de Bankin' : <https://support-fr.bankin.com/article/11-bankin-et-la-securite>

Sources

<https://www.slimpay.com/fr/blog/dsp2-nouvelle-etape-paiements/>

<http://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/1163738-directive-europeenne-sur-l-acces-aux-donnees-bancaires/>